



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 1^{er} décembre 2015 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence de la pro-maire, madame Sandra Dicaire.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Denise Larocque et Diane Laviolette ainsi que monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

ÉTAIENT absents : Monsieur le maire Roland Montpetit, monsieur le conseiller Roger Laurent ainsi que madame la conseillère Diane Martin.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence de la pro-maire, madame Sandra Dicaire. Celle-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 novembre 2015.
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois d'octobre 2015;
 - 4.3 Calendrier des séances 2016;
 - 4.4 Calendrier des pro-maires 2016;
 - 4.5 Formation des comités 2016;
 - 4.6 Rémunération des employés 2016;
 - 4.7 Autorisation de signature des chèques;
 - 4.8 Assurance collective;
 - 4.9 Offres de services juridiques – Renouvellement;
 - 4.10 Don – Dépouillement de l'arbre de Noël;
 - 4.11 Don – La Mie du partage.
5. Aménagement et urbanisme
 - 5.1 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme 2016-2017.
6. Hygiène du milieu
 - 6.1 Avis de motion – Tarification des services d'aqueduc 2016;
 - 6.2 Avis de motion – Tarification pour la disposition des matières résiduelles 2016.
7. Voirie
 - 7.1 Réseau routier – Subvention Député.
8. Sécurité publique
 - 8.1 Achats d'équipements pour le service incendie.
9. Varia
10. Correspondance
11. Période de questions
12. Fermeture de la séance

15-12-199

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 1^{er} DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale dépose le registre intitulé Déclarations faites par les membres du conseil, contenant la nature et la valeur de tout don, marque d'hospitalité ou autre avantage reçu par les membres du conseil, tel que prévu à la RLRQ art. 6.

AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, tel que prévu aux articles 357 et suivant de la LERM.

15-12-200

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

15-12-201

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 15-11 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de novembre 2015 dressé par la directrice générale, portant le numéro 15-11 totalisant une somme de **117 677,99 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	67 508,77 \$
- Déboursés par chèque :	5 300,78 \$
- Déboursés par prélèvement :	19 601,10 \$
- Salaires :	25 167,34 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la pro-maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

15-12-202

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2015

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois d'octobre 2015 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

15-12-203

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU QUE les séances se tiennent à 19 h les mardis soirs à la salle du conseil municipal au 595, route 309 à Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le calendrier ci-dessous relatif à l'établissement des dates des séances ordinaires du conseil municipal de Val-des-Bois pour l'année 2016.

• 12 janvier	• 5 juillet
• 2 février	• 2 août
• 1 ^{er} mars	• 6 septembre
• 5 avril	• 4 octobre
• 3 mai	• 1 ^{er} novembre
• 7 juin	• 6 décembre

Adoptée à l'unanimité.

15-12-204

ADOPTION DU CALENDRIER PROS-MAIRES 2016

ATTENDU QU'afin d'assurer le bon fonctionnement de la municipalité, il est nécessaire qu'un pro-maire soit nommé pour chaque mois de l'année 2016 ainsi que décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la pro-maire de décembre 2015 soit madame Sandra Dicaire et les pro-maires pour l'année 2016 s'établissent de la façon suivante :

Calendrier Pro-maires 2016	
Janvier – Février	Jean-Claude Larocque
Mars – Avril	Sandra Dicaire
Mai – Juin	Diane Martin
Juillet – Août	Roger Laurent
Septembre – Octobre	Diane Laviolette
Novembre – Décembre	Denise Larocque

Adoptée à l'unanimité.

15-12-205

FORMATION DES COMITÉS 2016

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE les comités pour l'année 2016 soient formés de la façon suivante :

LOISIRS (bibliothèque et culture)

Denise Larocque, Diane Martin

LOISIRS (sport, ressource jeunesse et comité de loisirs intermunicipaux)

Sandra Dicaire, Jean-Claude Larocque

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

Sandra Dicaire, Jean-Claude Larocque

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

Denise Larocque, Diane Laviolette

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Diane Laviolette, Diane Martin

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Diane Martin, Diane Laviolette

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sandra Dicaire, Roger Laurent

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, RÈGLEMENTS MUNICIPAUX & COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Denise Larocque, Diane Laviolette

VOIRIE

Jean-Claude Larocque, Roger Laurent

Adoptée à l'unanimité.

15-12-206

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL POUR 2016

ATTENDU QUE la rémunération du personnel est révisée au début de chaque année;

ATTENDU QU'une analyse détaillée des salaires comparatifs a été effectuée auprès des municipalités avoisinantes ainsi qu'auprès des municipalités similaires du Québec à l'aide d'un rapport sur les moyennes salariales pour les différents postes, produit par l'UMQ (Union des municipalités du Québec);

ATTENDU QUE cette révision a été prise en considération dans l'établissement du prochain budget;

ATTENDU QUE cette modification sera effective le 1^{er} janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE la hausse de la rémunération des employés pour l'année 2016 s'établisse comme suit :

- La rémunération de tous les employés sera majorée de 2 % ;
- La rémunération de la directrice générale sera, de plus, majorée de 7,40 \$/heure;
- La rémunération de la réceptionniste sera, de plus, majorée de 0,33 \$/heure;
- La rémunération de la secrétaire-trésorière adjointe sera, de plus, majorée de 0,61 \$/heure;

- La rémunération de l'inspectrice en bâtiment et environnement sera, de plus, majorée de 3,56 \$/heure;
- La rémunération de l'inspecteur en voirie et du conducteur de machineries lourdes sera, de plus, majorée de 0,50 \$/heure;
- La rémunération des journaliers en voirie sera, de plus, majorée de 1,50 \$/heure.

Adoptée à l'unanimité.

15-12-210

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la Municipalité a eu des élections partielles le 22 novembre dernier;

ATTENDU QU'un nouveau Maire a été élu;

ATTENDU QU'il est opportun d'ajouter le nom de monsieur le maire Roland Montpetit pour la signature des chèques;

ATTENDU QU'il est nécessaire de retirer le nom de monsieur Roger Laurent comme maire suppléant;

ATTENDU QUE la Caisse Populaire exige une mise à jour du dossier de signatures;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE monsieur Roland Montpetit, maire, madame Sandra Dicaire et monsieur Jean-Claude Larocque, conseillère et conseiller membre du comité Gestion financière et administrative, madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière et madame Marlene Nontell, secrétaire-trésorière adjointe, soit les personnes autorisées à signer les chèques pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité.

15-12-211

ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU la résolution portant le numéro 15-08-134 par laquelle le conseil informait de son intention de souscrire au regroupement d'achats en assurance collective avec l'UMQ (Union des municipalités du Québec);

ATTENDU QUE la firme Malette actuaire Inc. a reçu et analysé les soumissions reçues;

ATTENDU QUE l'UMQ a approuvé la soumission reçue de La Capitale;

ATTENDU QUE le coût s'élève à 21 727,68 \$ pour la première année;

ATTENDU QUE les employés sont en accord avec la présente proposition;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois adhère au régime d'assurance collective offert par l'UMQ et accepte de défrayer 50 % du coût annuel pour chacun des employés.

Adoptée à l'unanimité.

15-12-212

OFFRES DE SERVICES JURIDIQUES – RENOUELEMENT

ATTENDU QUE notre contrat avec Deveau Avocats vient à échéance le 31 décembre prochain pour des services juridiques;

ATTENDU QU'il est opportun pour la Municipalité de se prévaloir des services juridiques;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) offres de service;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QU'après consultations des deux (2) offres de service, le conseil a accepté la soumission de Deveau Avocats pour une période d'un an au coût annuel de 750,00 \$ pour les services téléphonique et au taux maximal de 210,00 \$ de l'heure pour tous les autres services.

Adoptée à l'unanimité.

15-12-213

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES CHEVALIERS DE COLOMB POUR LE DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent, comme à chaque année, leur dépouillement de l'arbre de Noël pour les enfants des municipalités de Val-des-Bois et Bowman;

ATTENDU la demande d'aide financière reçue pour l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 100,00 \$ pour le dépouillement de l'arbre de Noël organisé par les Chevaliers de Colomb;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de la contribution.

Adoptée à l'unanimité.

15-12-214

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MIE DU PARTAGE

ATTENDU la demande de don reçue par la Mie du Partage;

ATTENDU QUE la Mie du Partage organise un Magasin-Partage de Noël et offre des dépannages alimentaires tout au long de l'année;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde une aide financière au montant de 100,00 \$ pour les diverses activités de la Mie du Partage;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement de la contribution.

Adoptée à l'unanimité.

15-12-215

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 2016-2017

ATTENDU le règlement numéro RM03-2013 concernant la formation d'un Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'article 4 du règlement numéro RM03-2013 stipule que la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme est fixée à deux ans et est renouvelable par résolution;

ATTENDU QUE l'article 3 du règlement numéro RM03-2013 stipule qu'en début de chaque année le conseil doit nommer, par résolution et sur suggestion des membres du comité, le président de ce comité;

ATTENDU QUE les citoyens qui seront nommés membres n'ont pas signifié désirer se retirer du comité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme les personnes suivantes en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit les années 2016 et 2017:

Madame Micheline Lajeunesse (citoyenne)
Monsieur Michel Prescott (citoyen)
Monsieur Ronald Thibault (citoyen)
Madame Denise Larocque (conseillère)
Madame Diane Laviolette (conseillère)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE madame la conseillère Denise Larocque soit nommée présidente du Comité sur recommandation des membres.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif à **LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC** sera présenté pour adoption.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif à **LA TARIFICATION POUR LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** sera présenté pour adoption.

15-12-216

RÉSEAU ROUTIER- SUBVENTION DÉPUTÉ

ATTENDU la subvention de 15 000,00 \$ accordée par le Ministère du Transport du Québec, suite à la recommandation de notre député, monsieur Alexandre Iracà, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la Place Bellevue pour un montant subventionné de 15 000,00 \$;

ET QUE ce conseil déclare que les travaux ont été exécutés, conformément aux objectifs du programme et aux exigences du Ministère des Transports, sur le chemin de la Place Bellevue dont la gestion incombe à la municipalité de Val-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité.

15-12-217

ACHATS D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE sous la recommandation du directeur et du comité du service des incendies, il est opportun d'effectuer l'achat d'équipements tel que :

- Gants;
- Bottes;
- Chapeaux;
- Écussons;
- Cagoule.

ATTENDU QUE les fonds nécessaires à ces achats sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense maximale de 3 250,37 \$ taxes incluses pour les achats énumérés;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit partagée à parts égales avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

15-12-218

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 25)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Sandra Dicaire, pro-maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Sandra Dicaire, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.